

Formation **les gestes qui sauvent**

Offre actualisée 2021



AVEC CETTE FORMATION OBLIGATOIRE, SENSIBILISEZ-VOUS AUX RISQUES D'ARRÊT CARDIAQUES ET AUX BONS GESTES À ADOPTER



À qui s'adresse cette formation et pourquoi la passer ?

Depuis le 21 avril 2021, les salariés peuvent bénéficier, avant leur départ à la retraite, d'une sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent. Ils obtiendront alors le statut de citoyen sauveteur en vue de protéger le citoyen qui porte assistance et qui pratique les gestes qui sauvent sur une personne en situation d'arrêt cardio-respiratoire.

Cette formation, d'une durée de deux heures pourra être dispensée présentiel. Cette formation est une obligation pour les employeurs qui formeront leurs salariés. Ces actions qui seront considérées comme du temps de travail, devront être effectuées pendant les heures de travail du salarié.

Des formateurs qualifiés

Formez-vous à distance sur les gestes qui sauvent et profitez de l'expertise de nos formateurs qui vous accompagneront tout au long de votre formation.

Dès votre achat en ligne un formateur vous contactera afin de vous expliquer le déroulé de la formation.

L'équipe CRC Formation s'engage à vous faire vivre une expérience de formation de qualité. Votre satisfaction est notre réussite.

Programme de la formation

Voici quelques thèmes abordés lors de votre formation :

- Se protéger, se mettre en sécurité
- Arrêter une hémorragie externe
- Installer la victime en position d'attente

Contactez-nous !

www.crc-formation.fr
04.94.88.58.59
contact@crc-formation.fr

245 avenue de l'université
Le nouveau parc St Clair
83160 La-Valette-du-Var

Organisme de formation déclaré
N° activité : 93830543293
Accrédité draff 9303453962017